

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20100021

Opération clic et Déclic.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont des outils nécessaires et facilitateurs pour rechercher et trouver un emploi, accéder à l'information et aux droits, effectuer des démarches administratives et entretenir des liens sociaux et familiaux. La maîtrise des TIC fait aujourd'hui partie des compétences requises pour plus d'un salarié sur deux, elle facilite l'apprentissage scolaire et participe à l'affichage d'une identité sociale. Les TIC favorisent la maîtrise des dépenses domestiques (téléphonie gratuite, TNT, soldes, petites annonces, réseaux sociaux, échanges ...). Or, 40% de la population n'est jamais confrontée à l'informatique.

Le fossé numérique désigne les écarts constatés au sein d'une même population, tant pour l'équipement que pour l'usage des TIC. Ce fossé est un vecteur d'accroissement des situations d'exclusion car il touche en premier lieu des populations qui sont déjà exclues socialement, culturellement ou professionnellement.

Dans le cadre des actions qu'elle mène pour favoriser notamment la pratique de ces technologies dans les quartiers sensibles, la Ville de Bordeaux lance l'opération **CLIC ET DECLIC**. Il s'agit d'un appel à projet à destination des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CLIC ET DECLIC est une expérimentation qui positionne les TIC comme un vecteur d'insertion sociale ou professionnelle pour les jeunes exclus du numérique et leur famille, tout en veillant à respecter les valeurs du programme, à savoir la promotion d'un « numérique solidaire, citoyen et durable ».

Afin de lever les freins non exclusivement matériels à l'utilisation des TIC et de sensibiliser aux usages concourant à l'insertion sociale ou professionnelle, le projet devra associer un cycle de formation encadrée réalisé en groupe dans un espace numérique présenté comme un atelier-lieu d'échange à la pratique individuelle soutenue par la mise à disposition d'un PC connecté dans l'appartement de chacun des 100 participants retenus.

La valeur de chaque dossier proposé sera appréciée par un jury composé d'au moins un élu et de techniciens concernés les différentes dimensions du projet (informatique, développement social urbain, coopération territoriale) au regard des critères suivants :

- Efficience
- Ressources mobilisées ; partenariat
- Mobilisation des bénéficiaires ; pérennité
- Capacité à évaluer l'impact
- Caractère innovant de l'expérimentation

Le projet retenu bénéficiera d'un accompagnement de la Ville de Bordeaux comprenant :

- Un soutien en coordination au porteur du projet sur une durée globale de 12 mois. Cet appui pourra participer à la définition du pilotage, au cadrage du projet, à l'animation de réunions de bénéficiaires, au suivi de la mise en œuvre, à l'assistance dans les démarches administratives ou lors de l'évaluation à l'origine et à l'issue du chantier.
- Un soutien financier au porteur du projet compris entre 40 000 et 80 000 € maximum sur présentation d'un budget détaillé. Cette somme est uniquement dédiée au projet.
- La mise à disposition de 100 PC à reconditionner

Séance du lundi 25 janvier 2010

- les moyens prévus pour assurer la visibilité de la démarche sur le territoire (événements, supports imprimés et web, etc.)

La Ville de Bordeaux ne se situe pas, dans cette initiative, dans le cadre des commandes publiques. Elle n'évolue pas davantage comme propriétaire soucieuse de doter ses biens de fonctionnalités spécifiques, comme c'est par exemple le cas lorsque elle met à disposition une propriété municipale. Elle souhaite se placer dans une position de catalyseur. L'impulsion ainsi donnée permettra de créer du lien social, de susciter des initiatives semblables et servira l'intérêt public municipal.

Compte tenu de l'importance du territoire cible, la Ville souhaite se réserver la possibilité de soutenir plusieurs projets distincts.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :
Approuver le lancement de l'appel à projets « **CLIC ET DECLIC** »
Autoriser monsieur le Maire à le doter de l'accompagnement technique et financier présenté.
La somme correspondante est prévue sur le budget de l'exercice en cours, rubrique 020 article 657-37, 674-5.

Proposition de texte pour l'appel à projet

VILLE DE BORDEAUX OPERATION CLIC ET DECLIC APPEL A PROJETS

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont des outils indispensables et facilitateurs pour rechercher et trouver un emploi, accéder à l'information et aux droits, effectuer des démarches administratives et entretenir des liens sociaux et familiaux. La maîtrise des TIC fait aujourd'hui partie des compétences requises pour plus d'un salarié sur deux, elle facilite l'apprentissage scolaire et participe à l'affichage d'une identité sociale. Les TIC favorisent la maîtrise des dépenses domestiques (téléphonie gratuite, TNT, soldes, petites annonces, réseaux sociaux, échanges ...). Or, 40% de la population n'est jamais confrontée à l'informatique.

Le fossé numérique désigne les écarts constatés au sein d'une même population, tant pour l'équipement que pour l'usage des TIC. Ce fossé est un vecteur d'accroissement des situations d'exclusion car il touche en premier lieu des populations qui sont déjà exclues socialement, culturellement ou professionnellement.

Dans le cadre des actions qu'elle mène pour favoriser la pratique des technologies de l'information et de la communication notamment dans ses quartiers sensibles, la ville de Bordeaux lance l'opération **CLIC ET DECLIC**. Il s'agit d'un appel à projet à destination des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville .

CLIC ET DECLIC est une expérimentation qui positionne les TIC comme un vecteur d'insertion sociale ou professionnelle pour les jeunes exclus du numérique et leur famille, tout en veillant à respecter la promotion d'un « numérique solidaire, citoyen et durable ».

Afin de lever les freins non exclusivement matériels à l'utilisation des TIC et de sensibiliser aux usages concourant à l'insertion sociale ou professionnelle, le dispositif devra associer un cycle de formation encadrée réalisé en groupe dans un espace numérique présenté comme un atelier-lieu d'échange à la pratique individuelle soutenue par la mise à disposition d'un PC connecté dans l'appartement de chacun des participants retenus.

Les attendus du projet :

La Ville de Bordeaux propose de soutenir le projet qui répondra au mieux aux attentes suivantes :

- localisé sur le secteur Bordeaux Maritime, notamment sur le quartier « les aubiers/le lac »
- Mise à disposition pour la durée de l'opération d'un local adapté, accessible, et visible
- Mise en œuvre d'un atelier équipé de 10 postes et connecté à l'Internet
- Valorisation de l'opération auprès des acteurs locaux et des habitants : La mobilisation des bénéficiaires et l'évaluation du projet présentent un caractère obligatoire,
- Collecte au voisinage de l'atelier parmi les habitants exclus du numérique des 100 candidatures, volontaires pour participer à la démarche,
- Formations, animations, assistance,
- Reconditionnement, déploiement, connexion et maintenance de 100 postes.

Le projet retenu bénéficiera d'un accompagnement de la Ville de Bordeaux comprenant :

- Un soutien en coordination au porteur du projet sur une durée globale de 12 mois. Cet appui pourra participer à la définition du pilotage, au cadrage du projet, à l'animation de réunions de bénéficiaires, au suivi de la mise en œuvre, à l'assistance dans les démarches administratives ou lors de l'évaluation à l'origine et à l'issue du chantier.

- Un soutien financier au porteur du projet compris entre 40 000 et 80 000 € maximum sur présentation d'un budget détaillé. Cette somme est uniquement dédiée au projet.
- La mise à disposition de 100 PC à reconditionner
- les moyens prévus pour assurer la visibilité de la démarche sur le territoire (événements, supports imprimés et web, etc.)

Sélection du projet

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'au moins un élu et de techniciens concernés par les différentes dimensions du projet (informatique, développement social urbain, coopération territoriale,...)

Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants :

- Efficience et culture du résultat : impacts directs sur la reconstruction d'une identité numérique (publics cible ; programmes des formations, nombre de personnes touchées, nombre d'enfants concernés, nature des apports) ;
- Ressources mobilisées : locaux et moyens techniques et humains affectés au projet et à sa conduite, rôle du porteur, identification de modes de mobilisation des partenaires,
- Mobilisation des bénéficiaires : mise en place des démarches nécessaires pour associer les bénéficiaires cibles au projet, de la conception au développement et à l'ajustement du projet ; tarification.
- Capacité à évaluer l'impact de l'expérimentation : mise en place d'indicateurs/outils de suivi permettant d'évaluer l'impact du dispositif afin d'identifier ses points forts et ses points faibles en vue d'une éventuelle généralisation. Le porteur de projet décrira avec précision les modalités d'évaluation envisagées ;
- Caractère partenariat de l'expérimentation : le projet présenté devra s'inscrire dans une démarche de partenariat, notamment dans le but de favoriser les synergies entre acteurs locaux. Ces partenariats pourront être formalisés au travers de lettres d'intention ;
- Pérennité de l'expérimentation : le projet devra présenter les moyens envisagés pour mener l'expérimentation à son terme (1 an à partir du démarrage, offre d'extension) ;
- Caractère innovant de l'expérimentation : le projet présenté devra comporter une innovation, que ce soit sur la méthode, le développement durable, la capacité à toucher un public éloigné ou globalement les moyens envisagés pour atteindre les finalités escomptées

Le calendrier

1 février 2010 : Lancement de l'appel à projet
28 février 2010 : Date limite de dépôt des dossiers de projet
Mars 2010 : choix
avril 2010 : Cadrage et démarrage du projet
Mars 2011 : Evaluation

Les modalités pour candidater

Les dossiers de présentation de projet devront être adressés avant le 26 février 2010 12 heures

Par courrier à l'adresse suivante : CLIC ET DECLIC Direction de l'Organisation et de l'Informatique Mairie de Bordeaux 33077 BORDEAUX CEDEX

Par voie électronique à l'adresse suivante : dg.doi@mairie-bordeaux.fr. (mentionner CLIC ET DECLIC dans l'objet)

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en début d'année le maire rappelait qu'il s'agissait de relever 4 grands défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui collectivement confrontés : la fracture numérique, l'Internet mobile, la participation à la vie de la ville, et la e-éducation.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Nous vous proposons donc aujourd'hui une opération innovante qui pourrait se dérouler dans le quartier Bordeaux Maritime, c'est-à-dire aux Aubiers. Une opération qui permettrait de fournir à des habitants qui ne sont pas dotés de ce matériel, du matériel recyclé. Nous savons faire. Nous l'avons déjà fait.

Ce matériel serait installé dans une centaine d'appartements aux Aubiers.

La formation éducation à ce matériel se ferait par des personnes présentes sur place, non pas dans les appartements, mais dans les immeubles. C'est pourquoi nous travaillons avec les bailleurs sociaux Domofrance et Aquitanis. Cette formation se ferait en pied d'immeuble, c'est pourquoi nous avons choisi de l'habitat vertical, afin de mener une opération qui soit la plus structurée possible.

Concernant l'opération elle-même, elle pourrait se développer dans les semaines et les mois qui viennent et prendre son rythme de croisière d'ici deux mois / deux mois et demi.

Si l'opération fonctionnait comme nous l'espérons nous pourrions la développer sur d'autres quartiers, puisque nous avons prévu près de 200 appartements. Peut-être ensuite au Grand Parc, à Bacalan, voire dans un quartier d'habitat horizontal à Saint-Michel.

La volonté aujourd'hui est de permettre à ceux qui ont des a priori par rapport à ce type de matériel, qui n'osent pas s'en servir ou qui n'ont jamais eu de formation appropriée, de leur donner ce matériel recyclé et de les aider à se les approprier et à s'en servir, non pas dans une démarche essentiellement ludique, mais dans une démarche de formation, de recherche de travail, de création de CV.

Nous avons aujourd'hui les financements. Toutes les équipes sont en place. Je vous propose donc cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci. On parle souvent de la fracture numérique. Voilà une très belle initiative pour essayer de la réduire.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE